COMMUNE DE FINHAN

Collecte des déchets encombrants

La prochaine collecte, initialement prévue le **mercredi 02 décembre 2026**, est avancée au :

Mardi 01 décembre 2026

Rappel des consignes pratiques

Dépôt des objets
Les encombrants doivent être sortis sur le trottoir la veille au soir, sans gêner la circulation des piétons ni des véhicules.

Inscription préalable
L'inscription reste obligatoire auprès *de la Mairie.*

Déchets acceptés
Gros électroménager, mobilier, literie.



Les gravats, pneus, produits toxiques et déchets verts ne sont pas collectés et doivent être déposés en déchèterie.

05 63 65 54 36
mairie@finhan.fr

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre civisme pour le maintien de la propreté de notre commune.